

Paris,
le jeudi 6 juin 2002

Objet : FORMATION PROFESSIONNELLE – DÉCLARATIONS 2483 ET 2486

Madame, Monsieur le Directeur,

Madame, Monsieur le Médecin-Conseil Régional,

Je vous confirme que la date limite de dépôt auprès de l'administration fiscale des déclarations 2483 et 2486 a été reportée du 6 au **15 mai 2002**.

Dès souscription de votre déclaration, je vous prie de bien vouloir adresser à l'UcanSS, à l'attention de Madame Joëlle Grevellec, et au plus tard le 16 mai prochain par courrier **affranchi au tarif « lettre »** :

- une copie de la déclaration - revêtue de votre signature - que vous aurez remise à l'administration fiscale ;

- une disquette éditée par le logiciel UcanSS 2483 à partir des données déclarées et comportant les fichiers **2483.mdb et conv.xls** (dans le cas où vous avez souscrit une déclaration 2483).

Je vous précise que les procès-verbaux des réunions du comité d'entreprise ne sont plus à joindre à votre envoi.

Bien entendu, dans le cas où vous auriez déjà transmis le document et les fichiers souhaités, je vous prie de ne pas tenir compte de la présente demande et je vous remercie vivement d'avoir contribué à faciliter la collecte des informations retraçant votre effort de formation.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Madame, Monsieur le Directeur, Madame, Monsieur le Médecin-Conseil Régional, l'expression de mes sentiments distingués.



Yves Dellery

Directeur